



Dossier de presse relatif au Conseil communal du 19 décembre 2017

1. Environnement - Règlement complémentaire de circulation - Elargissement de l'agglomération de Baisy-Thy.

La voirie compte deux virages relativement secs et est faite de dalles béton qui peuvent s'avérer glissantes par temps de pluie et de gel (+ feuilles mortes- traversée du bois d'Hez).
Il existe de la signalisation qui prévient des virages et du caractère glissant à plusieurs endroits de la voirie.
Il y a lieu que le Conseil communal approuve le projet de règlement complémentaire de circulation visant à étendre l'agglomération de Baisy-Thy par le placement de signalisation complémentaire pour diminuer la vitesse à cet endroit.

2. Environnement - Règlement complémentaire de circulation-Rue de Bruxelles (partie haute) à Vieux Genappe - Interdiction de stationner.

Le stationnement aux abords de la pompe « Totale » pose un problème de visibilité pour les véhicules sortant de la copropriété.

Il y aurait donc lieu de régler cette situation si on veut interdire le stationnement.

Il est proposé au Conseil communal d'approuver le projet de RCC visant à interdire le stationnement sur cette zone via l'adoption d'un règlement complémentaire de circulation et la pose de la signalisation ad hoc.

3. Environnement - Règlement complémentaire de circulation- Rue Louis Taburiaux à Vieux-Genappe - Suppression du stationnement alterné et réglementation du stationnement.

Lors de la construction des nouvelles habitations à l'entrée de la rue L. Taburiaux, du stationnement a été créé devant le trottoir desdites habitations.

Jusqu'ici, le stationnement était alterné mais cette situation (avec les nouveaux emplacements) rend la situation un peu anarchique et la circulation peu aisée.

Il y a lieu que le Conseil approuve le règlement complémentaire de circulation pour supprimer le stationnement alterné, comme le proposait l'étude sur le stationnement. Le stationnement est autorisé côté pair et interdit côté impair, sauf les emplacements prévus devant les immeubles 31 à 41.

4. Finances - Budget communal – Exercice 2017 – Modifications budgétaires n°2 - Arrêté du Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Energie du 6 novembre 2017 – Prise d'acte.

Il est demandé au Conseil communal de prendre acte de l'arrêté du Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Energie du 6 novembre 2017 approuvant les deuxièmes modifications budgétaires services ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2017 sous réserve de réformation

5. Finances - Budget 2018 de la zone de police Nivelles/Genappe – Dotation communale à la zone.

Il est demandé au Conseil communal de fixer la dotation communale à la zone de police Nivelles/Genappe pour le budget 2018.

Elle s'élève au montant de 1.425.747€.

6. Finances - Budget 2018 de la zone de secours du Brabant wallon – Dotation communale à la zone.

Il est demandé au Conseil communal de fixer la dotation communale à la zone de secours du Brabant wallon à la suite de l'établissement de son budget pour l'exercice 2018.
Elle s'élève au montant de 645.243€.

7. Finances - Budget communal - Exercice 2018 - Services ordinaire et extraordinaire - Approbation.

Il est demandé au Conseil communal d'approuver, et ce en vertu de l'article L1321-1 du Code de la Démocratie locale et de la décentralisation, le budget communal 2018 - Services ordinaire et extraordinaire.

8. Affaires générales - Rapport de synthèse sur la situation de l'Administration et des affaires communales – Période du 1er novembre 2016 au 31 octobre 2017 – Prise d'acte.

Il y a lieu que le Conseil communal prenne acte du rapport de synthèse de 2017 sur la situation de l'Administration et des affaires de la Ville, ce rapport concerne la période d'activités qui s'étend du 1er novembre 2016 au 31 octobre 2017.

9. Urbanisme - Patrimoine 57:506.11 - Acquisition pour cause d'utilité publique - rénovation urbaine - Mme Chantal VANDELOIS - habitation sise rue de Charleroi, 23 à Genappe, cadastrée section A n° 240K - Approbation du projet d'acte.

Dans le cadre de la rénovation urbaine il y a lieu que le Conseil communal approuve le projet d'acte pour l'acquisition du bien sis à Genappe, rue de Charleroi, 23, pour un montant de maximum de 210 000,00 € (deux cent dix mille euro) et de financer cette acquisition sans subsides.

10. Environnement - Renouvellement de la convention pour la collecte des déchets ménagers textiles- ASBL« Terre » - Approbation.

Il y a lieu que le Conseil marque son accord sur le renouvellement de la convention avec l' ASBL« Terre » dans le cadre du placement de conteneurs favorisant la réutilisation de vêtements, chaussures et maroquinerie.

Elle prendra ses effets pour une durée de 2 ans.

11. Ressources humaines - Charte des Utilisateurs du Registre de la Population et du Registre National - Arrêté d'approbation de la Tutelle - Prise d'acte.

Le Conseil Communal a adopté en date du 24 octobre 2017 la Charte des Utilisateurs du Registre de la Population et du Registre National.

Il y a lieu que Conseil communal prenne acte de l'arrêté d'approbation de la Tutelle.

12. Ressources humaines - Règlement relatif à la politique de sécurité de l'information - Arrêté d'approbation par la Tutelle - Prise d'acte.

En date du 24 octobre 2017 le Conseil Communal a adopté le règlement relatif à la Politique de Sécurité de l'information.

Il y a lieu que Conseil communal prenne acte de l'arrêté d'approbation de la Tutelle reçu le 4 décembre.

13. Ressources humaines - Charte de bonne conduite informatique de la Ville de Genappe - Révision du texte - Prise de connaissance et décision.

En date du 24 octobre 2017 le Conseil Communal a adopté la modification de la Charte informatique de la Ville de Genappe.

Il y a lieu que Conseil communal prenne acte de l'arrêté d'approbation de la Tutelle reçu le 4 décembre.

Points supplémentaires à la demande Monsieur Jean-François Mitsch, Conseiller communal.

Motion 1 - Le bilan des élus de Genappe dans les Intercommunales – Première partie.

Motion 2 - Amélioration du Conseil communal et transparence, suite.